

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 03 avril 2018

Convocation du 26/03/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 11

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 05/04/2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Christophe GAIGNON, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Mireille FOURMOND,

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, Nicolas DAVIAUD, Jean-Baptiste ROTTIER

Bon pour pouvoir :

DCM 2018-22

Travaux de remplacement des gouttières sur l'Atelier communal

Le Maire présente 3 devis :

* EIRL Jacques COCHARD sise à BRAIN SUR ALLONNES (49650) « 18 route de la Varenne » pour un montant de 2 493.59 € HT soit 2 992.31 € TTC.

* Didier DAVID sise à BRAIN SUR ALLONNES (49650) « 7 Route de la Varenne » pour un montant de 2 305.30 € HT soit 2 766.36 € TTC.

* SARL DEVAUD sise à ALLONNES (49650) « 105 rue St Jean des Bois » pour un montant de 3 285.35 € HT soit 3 942.42 € TTC.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 6 voix pour : EIRL Jacques COCHARD

Par 5 voix pour : Didier DAVID

Par 0 voix pour : SARL DEVAUD

CHOISIT la EIRL Jacques COCHARD sise à BRAIN SUR ALLONNES (49650) « 18 route de la Varenne » pour un montant de 2 493.59 € HT soit 2 992.31 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour les travaux de remplacement des gouttières sur l'atelier communal

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 04/04/2018

Le Maire,
F. STEPHAN

 

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 05/04/2018
Et de la publication 05/04/2018